

Projet de formation de formateurs AFGSU en Aquitaine en se basant sur les difficultés rencontrées au CESU 47

Laurian Batina

► **To cite this version:**

Laurian Batina. Projet de formation de formateurs AFGSU en Aquitaine en se basant sur les difficultés rencontrées au CESU 47. Médecine humaine et pathologie. 2012. dumas-00824893

HAL Id: dumas-00824893

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00824893>

Submitted on 22 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Victor Segalen Bordeaux II
Centre de Recherches Appliquées en Méthodes Educatives

Diplôme Universitaire de Pédagogie des Sciences de la Santé

**PROJET DE FORMATION DE FORMATEURS AFGSU EN AQUITAINE EN
SE BASANT SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES AU CESU 47**

Présenté et soutenu par

Dr Laurian BATINA
N° Etudiant : 8902015

Le 15/11/2012

Sous la direction de

M. le Professeur André QUINTON

Jury

Dr Muriel ARNAUD
Mr Yves ROGNANT

Année Universitaire 2012-2013

PROJET DE FORMATION DE FORMATEURS AFGSU EN AQUITAINE EN SE BASANT SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES AU CESU 47

Date de Soutenance : 15/11/2012

Résumé :

En 2006, le ministère de la santé a mis en place l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU) pour permettre aux acteurs de la santé de mieux prendre en charge les patients en situation d'urgences. Cette formation, délivrée par les CESU, est assurée par les formateurs aux gestes d'urgences qui doivent remplir un certain nombre de conditions et suivre une « formation de formateur GSU ». L'obligation de l'AFGSU pour les soignants en formation initiale et l'intérêt que porte les soignants déjà en exercice pour cette formation, engendrent une demande importante de formation au CESU 47. Mais le CESU 47 manque de formateur GSU. Ce manque coûte à l'hôpital d'AGEN en temps agent. La formation de formateur GSU, non disponible actuellement en aquitaine, coûte cher, elle aussi, à l'hôpital d'Agen de part le coût d'inscription élevé, associé à celui qui relève du déplacement et de l'hébergement.

Les autres CESU d'aquitaine rencontrent les mêmes problèmes, mais possèdent les ressources indispensables pour organiser et assurer une formation de formateur GSU. Une proposition de formation de formateur en aquitaine est faite dans ce travail car le regroupement des CESU en RRESU (Réseau Régional d'Enseignement aux Soins d'Urgence) permet de mutualiser les ressources disponibles pour former des formateurs GSU.

Mots-Clés : AFGSU/ Déficit en formateurs GSU /Formation de formateur GSU/Coût formation/Projet de formation de formateur/ RRESU

Maître de mémoire : Mr Le Professeur André QUINTON

Auteur : Dr Laurian BATINA

PLAN

A- INTRODUCTION

Contexte et définitions

B- PARTIE N°1 :

EVALUATION DES BESOINS DE FORMATEURS AU CESU 47

1) INTRODUCTION

2) MATERIELS ET METHODES

2.1 Public formé et formateurs GSU au CESU 47 en 2009-2010-2011

2.2 Recueil de données

3) RESULTATS

3.1 Public formé au CESU 47 en 2009-2010-2011

3.2 Nombre de session GSU faites par le CESU 47 en 2009-2010-2011

3.3 Nombre de formateur au CESU 47 en 2009-2010-2011

3.4 Heures supplémentaires générées par la formation GSU

3.5 Coût de la formation de formateur GSU au CH d'Agén

4) DISCUSSION

5) CONCLUSION

C- PARTIE N°2 :

PROPOSITION D'UNE FORMATION DE FORMATEURS GSU EN AQUITAINE

1) INTRODUCTION

2) METHODES

2.1 Les objectifs et techniques pédagogiques

2.2 Programme de la formation

2.3 Moyens humains au sein du RESU aquitain pour former les formateurs

2.4 Lieu de la formation :

2.5 Matériel pédagogique, outils pédagogiques et locaux

2.6 Coût de la formation

3) RESULTATS

3.1 Les objectifs et techniques pédagogiques

3.2 Programme de la formation

3.3 Moyens humains au sein du RESU aquitain pour former les formateurs

3.4 Lieu de la formation

3.5 Matériel pédagogique, outils pédagogiques et locaux

3.6 Coût de la formation

4) DISCUSSION

5) CONCLUSION

D-DISCUSSION Sur les deux parties

E-CONCLUSION

A- INTRODUCTION

Le Ministère de l'Education Nationale a institué l'obligation de formations aux premiers secours dans les écoles et les lycées afin, qu'à terme, l'ensemble de la population sache pratiquer les gestes permettant de porter secours en cas de nécessité. (1)

Le Ministère de la Santé a jugé nécessaire que l'ensemble des professionnels de santé dispose lui aussi des connaissances lui permettant d'effectuer de tels gestes et a mis en place, par l'arrêté du 3 mars 2006, une formation adaptée aux professionnels de santé : l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences).(2), formation qui ne peut être délivrée que par des formateurs appartenant à un CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence) et qui doivent être détenteurs d'une attestation de formateur au GSU.

L'objectif de notre mémoire est dans un premier temps de ***dresser un état des lieux des formations GSU*** faites aux CESU 47 pendant les années 2009, 2010 et 2011, puis de recenser le ***nombre de formateurs GSU disponibles au CESU 47*** et enfin au terme de cette évaluation mettre en exergue les besoins de formateurs au CESU 47. Puis dans un deuxième temps nous voulons ***faire une proposition de formation de formateurs en Aquitaine*** en se basant sur les difficultés rencontrées au CESU 47

Notre mémoire comporte donc deux études :

- Analyser les besoins de formateurs au sein du CESU 47
- Proposer un projet d'enseignement de formation de formateurs en Aquitaine

DÉFINITIONS

1) C.E.S.U. : Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence.

Ce sont des centres de formation des SAMU (service d'aide médicale d'urgences) depuis 1973 par la circulaire du 26 juin 1973

Les CESU sont rattachés aux SAMU. Il existe un CESU par SAMU (3), si ce dernier a obtenu un agrément par l'ARS.(4)

C'est véritablement l'« école hospitalière » du SAMU dont l'objectif prioritaire consiste à renforcer le savoir-faire des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) par l'enseignement de la prise en charge des urgences.

Les CESU participent aux tâches d'éducation sanitaire, de prévention et de recherche. Ils apportent leur concours à l'enseignement et à la formation continue des professions médicales, paramédicales, du transport sanitaire et participent à la formation des secouristes.(3)

2) R.R.E.S.U. : Réseau Régional d'Enseignement aux Soins d'Urgence.

C'est le regroupement des différents CESU d'une même région afin d'avoir un poids au sein des tutelles et afin de mutualiser les moyens. (3) (5)

Le RRESU Aquitain est composé de six CESU : le CESU 33, le CESU 47, le CESU 40, le CESU 24, le CESU 64a, et le CESU 64b

3) A.N.C.E.S.U. : Association Nationale des CESU.

Création de l'ANCESU en juin 1990, lors du 11ème colloque national des CESU à Amiens, dans le but d'harmoniser les pratiques pédagogiques des différents CESU

4) A.F.G.S.U. : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence.

L'AFGSU est destinée à tous les personnels travaillant au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale. Elle est exclusivement enseignée par le personnel des CESU (médecins, infirmiers, aides-soignants et ambulanciers). Sa durée de validité est de 4 ans. (2) (6)

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence comprend trois niveaux :

- Le **niveau 1 (AFGSU 1)** : destinée à tout personnel, administratif ou non, exerçant au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale. Aucune condition n'est demandée pour l'accès à cette formation. L'objectif est l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. Formation de 14h étalée sur 2 journées (Une session = 2 journées) et animée par deux formateurs GSU. Une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 1 est remise au soignant formé à l'issue de la session (*Annexe 1*)
- Le **niveau 2 (AFGSU 2)** : destinée aux professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de la Santé Publique. L'objectif est l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale (utilisation du chariot d'urgence, du matériel d'immobilisation...). Formation de 21 heures étalée sur 3 journées (Une session = 3 journées) et animée par deux formateurs. Une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 2 est remise au soignant formé à l'issue de la session (*Annexe 2*)
- Les **risques NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) AFGSU Spécialisé ou AFGSU niveau 3** : destinés aux professionnels de santé, reconnus aptes médicalement, inscrits dans la quatrième partie du Code de la Santé Publique, volontaires ou sollicités par les établissements de santé. L'objectif est l'acquisition des connaissances nécessaires à la participation adaptée, à la gestion de crise en situation de risques sanitaires NRBC (appliquer les procédures individuelles et collectives de protections aux risques NRBC, participer à la chaîne de décontamination.). Une sensibilisation est effectuée dans le niveau 1, puis un apprentissage dans le niveau 2.

B- PREMIERE PARTIE

EVALUATION DES BESOINS DE FORMATEURS GSU AU CESU 47

1- INTRODUCTION

Par l'arrêté du 3 mars 2006, le Ministère de la Santé a mis en place une formation adaptée aux professionnels de santé, l'AFGSU (2)

A ce jour, seule est obligatoire, l'AFGSU II pour les soignants en cours de formation. Il n'y a aucune obligation pour l'AFGUSU I et l'AFGSU spécialisée. L'AFGSU II est fortement conseillée à tous les soignants en cours d'exercice, mais non obligatoire

Le CESU 47 est sollicité par tous les établissements de formation de soignants dans le département 47 et départements environnants (Gers et Gironde), pour former leur élèves au GSU II (élèves infirmiers et élèves aides soignants). Par ailleurs, plusieurs établissements de santé sollicitent également le CESU 47, pour former leurs soignants aux gestes d'urgences alors que cette formation n'est pas obligatoire pour les soignants en cours d'exercice.

Dans cette première partie du mémoire, nous allons tout d'abord faire un bilan d'activité de formations GSU dispensées par le CESU 47 et recenser le nombre de sessions GSU faites par le CESU 47 en 2009, 2010 et 2011. Puis nous ferons un état des lieux des formateurs GSU dont dispose le CESU 47 et ferons ressortir les difficultés rencontrées par le CESU 47 afin d'assurer ces formations.

2- MATERIELS et METHODES

2.1 Etude du Public formé et des formateurs GSU au CESU 47 en 2009, 2010 et 2011 :

Nous nous appuyons sur les divers textes réglementant la formation aux gestes d'urgence.
(2) (3) (6) (7)

a. **Le public à former** est tous les professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique, ainsi que les ambulanciers et auxiliaires ambulanciers, selon la circulaire du 10 mai 2006.

Ce sont des professionnels de santé en activité ou en cours de formation

b. **Les formateurs GSU** sont des soignants ayant bénéficiés d'une « formation de formateur aux GSU », donc détenteurs d'une attestation de formateur et habilités par leur CESU d'origine (*Annexe 3*). Ces formateurs sont des professionnels de santé tels que définis dans la quatrième partie du Code de Santé Publique répondant aux critères suivants :

- Etre en exercice dans une structure de médecine d'urgence (SAMU, SMUR et urgences) des établissements de santé autorisés, de réanimation ou d'anesthésie réanimation,
- Etre titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;
- Avoir une expérience de moins de 10 ans dans une structure d'urgences réanimation ou anesthésie, pour les formateurs en IFSI.

2.2 Recueil de données :

a. Public formé et sessions GSU

- Nous avons consulté le registre de formations (2009, 2010, 2011) tenu par le CESU 47 où sont consignés les procès verbaux de chaque session de formations. En effet, le CESU 47 fait un procès verbal pour chaque session de formations GSU où sont notés la date de la session, les formateurs, la catégorie de soignants (IDE, Médecin, Kiné....) et le nombre de soignants formés
- Nous avons demandé au service de formations de l'hôpital d'Agen de nous faire parvenir le bilan d'activité CESU 47 pour les années 2009, 2010 et 2011 avec les différentes conventions signées par nos clients (soignants demandant une formation, établissements demandant la formation pour ses soignants ou institut de formation). Elles mentionnent la date des sessions et le nombre de soignants formés

- Ainsi, nous avons obtenu le nombre de sessions GSU faites par le CESU 47, les différentes catégories professionnelles formées et le nombre de formateurs utilisés pour ses différentes sessions

b. Formateurs GSU au CESU 47 et coût de la formation

- Nous avons listé le nombre de formateurs GSU disponibles aux CESU 47 en 2009, 2010 et 2011.
- Ces formateurs forment sur leur temps de travail. Nous avons demandé au cadre du pôle urgences-réanimation (services d'où sont issus les formateurs) de nous faire le bilan des heures supplémentaires générées par la formation GSU. Le cadre du pôle centralisant les plannings des soignants dans l'ensemble et donc des soignants formateur GSU
- Nous avons aussi demandé au service formations de l'hôpital de nous faire le bilan financier (coût) lié à la formation des différents formateurs présents au CESU 47 de 2009 à 2011.

3- RESULTATS

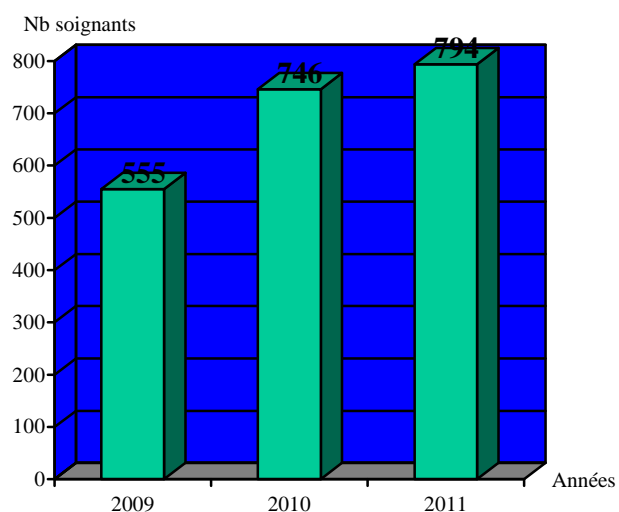
3.1 Public formé par le CESU 47 en 2009-2010-2011:

a. Nombre :

A partir des procès verbaux et des conventions signées, nous avons recensé (*graphique 1*) :

- 555 soignants formés en 2009
- 746 soignants formés en 2010
- Et 794 soignants formés en 2011

Graphique 1 : Soignants formés par le CESU 47



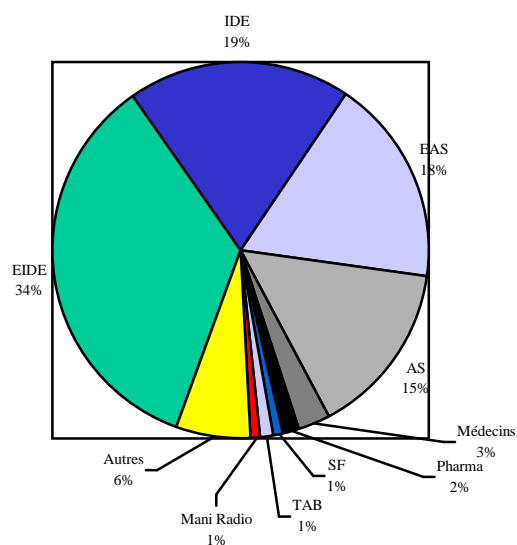
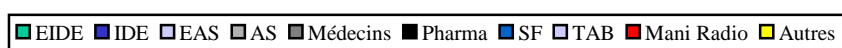
b. Catégories professionnelles :

- Les résultats donnés ne concernent que l'année 2011, car les années précédentes, la rubrique *catégorie de soignant formé* n'était pas systématiquement renseignée.
- Les différents soignants formés en 2011 sont représentés sur **le tableau 2** et Leur répartition est représentée sur le **graphique 2**

Tableau 1 : SOIGNANTS FORMES PAR LE CESU 47 EN 2011

Catégorie professionnelle		Nombre	Total
Elèves IDE		276	276
Infirmiers	Infirmiers diplômés d'état (IDE)	140	152
	IADÉ	8	
	IBODE	3	
	Puéricultrices	1	
Elèves aides soignants		140	140
Aides soignants + Auxiliaires puéricultrice		120	120
Médecins		22	22
Pharmaciens		12	12
Sages femmes		6	6
Techniciens analyse biomédicales		9	9
Manipulateur radiologie		7	7
Autres	Diététiciennes	5	50
	Kinésithérapeutes	8	
	Ambulanciers	13	
	AMP	14	
	Préparateur en pharmacie	10	
TOTAL			794

Graphique 2 : Répartition des soignants formés par le CESU 47 en 2011



3.2 Nombre de sessions GSU faites par le CESU 47

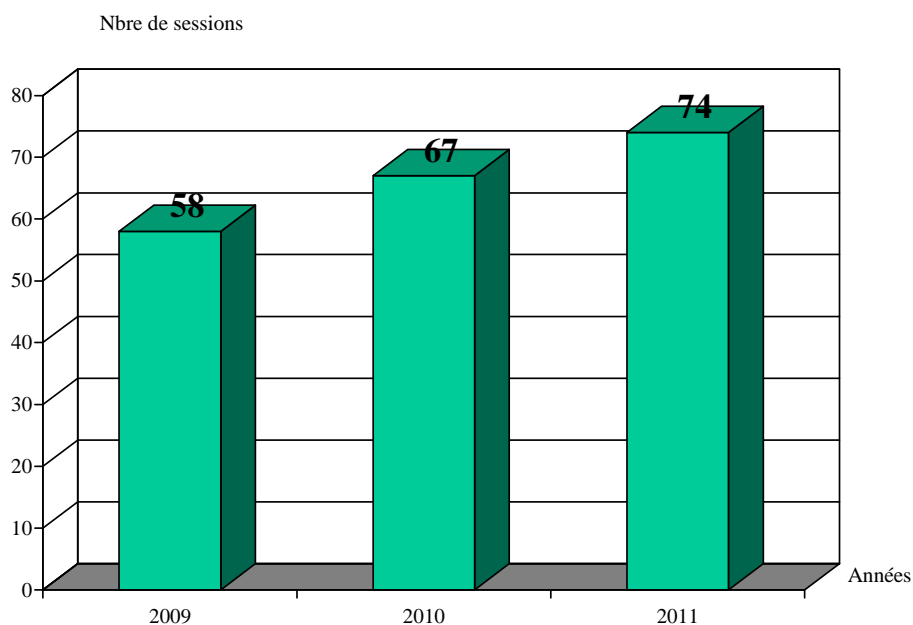
En comptabilisant les procès verbaux édités après chaque formation, il en ressort que le CESU 47 a réalisé 58 sessions de formation GSU en 2009, 67 sessions en 2010 et 75 sessions en 2011.

La répartition des différentes sessions est représentée dans le *tableau 2* et le *graphique 3*

Tableau 2 : Nombre de session GSU effectué par le CESU 47 de 2009 à 2012

ANNEES	2009	2010	2011
GSU I	5	6	3
GSU II	53	59	71
NRBC	0	2	1
TOTAL GSU	58	67	75

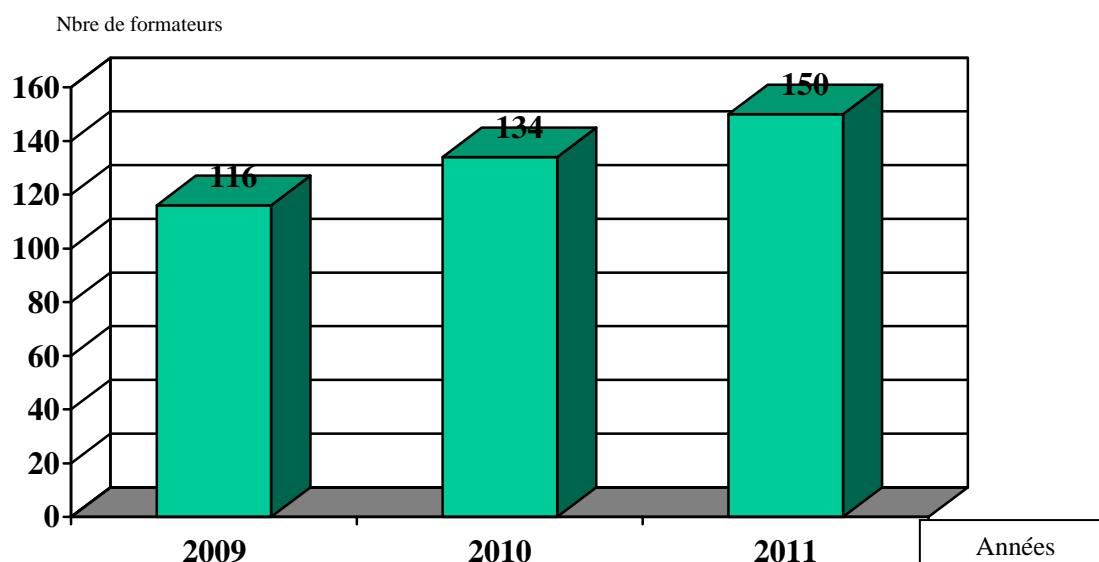
Graphique 3 :



Le CESU 47 a engagé 2 formateurs pour chaque session GSU

Ainsi, comme représenté sur le *graphique 4*, en 2009 les formateurs ont été engagés 116 fois (pour chacune des 58 sessions il y a eu 2 formateurs), en 2010 134 fois et en 2011 150 fois

Graphique 4 :



3.3 Nombre de formateurs au CESU 47

Nous avons listé les soignants ayant fait le cursus de formation de formateur GSU au CESU 47, depuis 2009.

- **En 2009** on recensait **5 formateurs GSU**: 1 médecin, 2 IDE et 2 ambulanciers.
3 soignants étaient en cours de formation (1 médecin, 1 IDE et 1 aide soignant)
- **En 2010**, on ne recensait que **6 formateurs GSU** (2 médecins, 2 IDE, 1 aide soignant et 1 ambulancier), malgré la formation de 3 nouveaux formateurs. Nous avons déploré la démission d'un ambulancier qui ne se sentait plus capable d'assurer les formations et la démission d'une IDE de l'hôpital, pour aller travailler dans un autre établissement.
3 autres soignants étaient en cours de formation de formateur GSU (3 IDE)
- **En 2011**, on recensait **7 formateurs GSU** (1 médecin, 4 IDE, 1 aide soignant et 1 ambulancier). Une IDE, formée en 2009, a démissionné de l'hôpital pour aller travailler en libéral et un médecin formé, en 2009, a demandé une mutation dans un autre établissement pour rapprochement familial.
Par ailleurs, 3 soignants étaient en cours de formation pour devenir formateur GSU (2 IADE et 1 ambulancier)

3.3.1 – Formateurs à temps plein

Parmi les formateurs recensés au CESU 47, on compte 1 + ½ temps pleins formateur, un soignant à 100% temps dédié formateur depuis fin 2009 et deux soignants qui ont eu chacun 25% temps dédié formateur début 2010

3.3.2 – Formateurs à temps partiels

Les formateurs à temps partiel sortent de leur service où il faut les remplacer lorsqu'ils animent une formation. La nécessité de leur remplacement dans les service de soins génère des heures supplémentaires.

3.4 Nombres d'heures supplémentaires générées par la formation GSU

Par le cadre de pôle urgences-réanimation, nous avons obtenu le nombre d'heure de remplacement générées par la formation GSU

Les *tableaux 3a, 3b, 3c* et le *graphique 5* représentent le total des heures supplémentaires (heures de remplacement générées par la formation) en 2009, 2010 et 2011

Tableau 3a : Nombre d'heures de remplacement générées par la formation en 2009

DATE	SOIGNANTS					TOTAL
	BATINA	ZIELINSKI	MANCHES	PICHET	SAGOT	
JANVIER	42	21	14	0	21	98 H
FEVRIER	21	42	42	28	21	154 H
MARS	42	21	14	14	42	133 H
AVRIL	21	21	0	42	21	105 H
MAI	21	21	7	7	0	56 H
JUIN	42	21	21	7	42	133 H
JUILLET		21				21 H
SEPTEMBRE	42	42	14	7	42	147 H
OCTOBRE	42	21	28	0	42	133 H
NOVEMBRE	42	42	0	21	21	126 H
DECEMBRE	21	21	21	0	0	63 H
TOTAL	336 H	294 H	161 H	126 H	252 H	1169 H

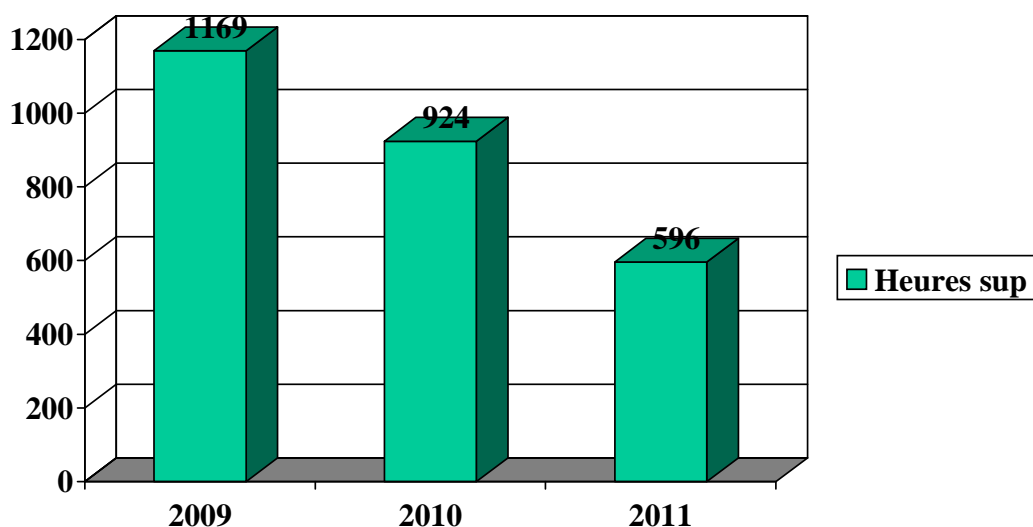
Tableau 3b: Nombre d'heures de remplacement générées par la formation en 2010

DATE	SOIGNANTS						TOTAL
	BATINA	ZIELINSKI	ECLANCHER	LAVREAU	FAUBET	SAGOT	
JANVIER	21	0	0	14	0	14	49 H
FEVRIER	0	21	21	28	28	14	112 H
MARS	42	42	7	14	14	21	140 H
AVRIL	21	21	0	0	42	0	84 H
MAI	0	14	0	7	0	0	21 H
JUIN	21	21	21	42	21	21	147 H
SEPTEMBRE	21	42	7	14	0	14	98 H
OCTOBRE	42	21	14	21	0	21	119 H
NOVEMBRE	28	21	14	0	21	21	105 H
DECEMBRE	0	21	0	21	0	7	49 H
TOTAL	196 H	224 H	84 H	161 H	126 H	133 H	924 H

Tableau 3c: Nombre d'heures de remplacement générées par la formation en 2011

DATE	SOIGNANTS							TOTAL
	BATINA	ZIELINSKI	LENFANT	TRIVERIO	FAUBET	CERVERA	SAGOT	
JANVIER	21	21	0	14	0	0	21	56 H
FEVRIER	0	0	21	21	0	0	0	189 H
MARS	21	21	0	14	14	0	7	147 H
AVRIL	7	0	21	0	14	0	0	126 H
MAI	0	21	0	0	21	0	21	35 H
JUIN	21	21	21	21		0	0	133 H
SEPTEMBRE	21	0	21	7		7	0	147 H
OCTOBRE	21	21	0	21	0	14	7	147 H
NOVEMBRE	14	21	0	0	7	14	14	133 H
DECEMBRE	0	0	0	0	0	0	0	63 H
TOTAL	126 H	126 H	84 H	98 H	56 H	35 H	70 H	596 H

Graphique 5 : Heures supplémentaires en 2009-2010-2011



3.5 Coût lié à la formation des formateurs GSU disponibles au CESU 47

Le tableau ci-dessous (*tableau 4*) représente le coût total de la formation de formateur GSU pour les formateurs du CESU 47 (formateurs formés de 2009 à 2011).

Tableau 4 : Coût de la formation de formateur GSU

POLE URGENCES REANIMATION				
SOIGNANTS	LIEU de FORMATION	COUT INSCRIPTION	COUT TRAJET + HEBERGEMENT	TOTAL
BATINA	AMIENS	1250	1343	2593€
MANCHES	AMIENS	1250	1343	2593€
ECLANCHER	AMIENS	1250	1360	2610€
SAGOT	RENNES	1150	2260	3410€
ZIELINSKI	RENNES	460	1788	2248€
PICHET	RENNES	1150	1802	2952€
LAVREAU	MONTPELLIER	1400	2001	3401€
LENFANT	MONTPELLIER	1400	1900	3300€
TRIVERIO	MONTPELLIER	1400	1920	3320€
FAUBET	MONTPELLIER	1400	2279	3679€
CERVERA	MONTPELLIER	1400	2462	3862€
				33.968 €

4- DISCUSSION

Augmentation de la demande de formation

Notre travail montre une augmentation croissante du nombre de soignants formés à l'AFGSU (graphique 1). Cela s'explique par l'obligation de l'AFGSU pour les soignants en cours de formation. Ces derniers représentent la majorité des soignants formés à l'AFGSU (graphique 2). Mais aussi par le fait que les soignants déjà en exercice, même en l'absence d'obligation de l'AFGSU, sont mieux sensibilisés à cette formation et y portent un intérêt ; ils s'inscrivent donc de plus en plus à une formation aux gestes d'urgences de façon individuelle ou en groupe par le biais de leur établissement de santé car ces derniers ont jugé nécessaire de former leur personnel pour que les patients en situation d'urgence soient mieux pris en charge.

Les soignants en cours de formation initiale sont uniquement des élèves infirmiers et élèves aide soignants car nous n'avons pas dans le département d'établissements formant les médecins, les pharmaciens, les kinésithérapeutes...

Parmi les soignants déjà en exercice, les plus intéressés par la formation sont les IDE et les aides-soignants. Nous déplorons par contre le manque d'intérêt des médecins qui ont besoin, comme les autres soignants, de cette formation car ils ne maîtrisent pas la prise en charge de patients en situation d'urgence et ont une méconnaissance des gestes d'urgences. Depuis cette année 2012, le CESU 47 est aussi sollicité par les instituts de formation des départements voisins comme le Gers (qui n'a pas de CESU) et la Gironde (qui manque de formateurs). Cela va encore contribuer à l'augmentation du nombre de soignants à former et donc du nombre de sessions GSU.

Augmentation nombre de sessions GSU

La demande de la formation allant en augmentant, il faut donc augmenter le nombre de sessions. Notre travail nous montre cette augmentation chaque année (graphique 3). Et comme on peut le voir sur le tableau 2, cette croissance du nombre de sessions intéresse plutôt le GSU II qui est la formation demandée par les soignants les plus intéressés aux gestes d'urgences. Les sessions de GSU I ne suivent pas l'évolution des sessions de GSU II car le personnel non soignant est moins intéressé pour deux raisons : 1) dans un établissement de santé il y a du personnel soignant pour gérer une urgence qui se présenterait. 2) certains ont un brevet de secouriste et ne jugent pas utile de passer une formation GSU I qu'ils pensent identique à leur brevet de secourisme

l'AFGSU Spécialisée n'est pas obligatoire. Et comme dans le reste de la population générale, beaucoup de soignants malheureusement ne s'intéressent pas aux risques sanitaires nucléaires radiologiques biologiques et chimiques, d'où le nombre aussi faible de sessions NRBC.

Former plus de formateurs GSU

L'augmentation de la demande entraîne une augmentation de nombres de sessions GSU et cela engendre un besoin plus important de formateurs GSU engagés d'années en années (graphique 4). Il est donc nécessaire de former plus de formateurs pour répondre au mieux à l'augmentation des demandes de formation donc du nombre de sessions.

Par ailleurs, la formation génère des heures supplémentaires (tableaux 3) pour payer les soignants qui remplacent dans les services de soins les formateurs dans les périodes où ils font de l'enseignement. Le graphique 5, sur le nombre d'heures de remplacement générées par la formation, nous montre une baisse d'heures supplémentaires générée **grâce** à l'obtention d'un temps plein et demi formateur en 2010 (Un soignant à 100% et deux soignants à 25% temps dédié formateur), mais aussi grasse à l'arrivée de deux formateurs de plus dans le pool de formateurs GSU. En 2010, grâce aux bénéfiques faits par le CESU, l'hôpital a créé un poste IDE temps plein en service de soins pour remplacer les formateurs qui sortent de leur service pour animer une formation GSU. Mais malheureusement à ce jour, ce poste sert à remplacer le manque d'effectif et les arrêts maladies en réa- bloc et urgences et très rarement, sinon jamais, les soignants formateurs qui continuent à générer des heures supplémentaires

La formation de plus de formateurs facilitera aussi la réalisation des plannings dans les services de soins. Cela permettra aussi de mieux gérer le turn-over dû aux départs de certains soignants formateurs, départs que nous ne pouvons anticiper et que nous déplorons chaque année. Ainsi, l'hôpital d'Agen a fait former 11 soignants entre 2009 et 2011, mais en 2011 le CESU 47 ne compte que 7 formateurs GSU. Entre 2009 et 2011, un médecin et 2 IDE ont démissionné de l'hôpital, et 1 ambulancier a démissionné du CESU.

Mais former des formateurs coûte très cher comme nous le montre le tableau 4. Ce coût déjà élevé à l'inscription, est presque triplé par les frais d'hébergement et de déplacement car cette formation de formateurs n'est pas disponible dans tous les départements encore moins dans la région d'Aquitaine. Entre 2009 et 2011 **le coût moyen de formation d'un formateur**, pour Agen a été de $33.968/11 = 3080€$ (coût total de la formation de formateur sur le nombre de soignants formée). Et comme en 2011 il ne reste que 7 formateurs, **le coût**

moyen de formation d'un formateur qui reste au CESU d'Agen s'avère avoir été de 4852 € (33.968/ 7).

5- CONCLUSION

Les résultats de cette première partie du travail réalisé sur les années 2009 2010 et 2011 permettent de mettre en exergue quatre points:

- un volume important, croissant chaque année de soignants à former,
- un manque de formateurs GSU au CESU 47 générant ainsi un nombre important d'heures supplémentaires dans l'établissement
- un renouvellement de formateurs dû aux départs et
- un coût élevé de la formation de formateurs.

Ce constat est fait aussi dans les autres CESU d'Aquitaine car confrontés aux mêmes problèmes de formation de formateurs et de demande croissante à la formation.

Les CESU de la Région Aquitaine, organisés en RRESU et disposant des personnels habilités pour dispenser cette formation de formateurs, comptent mettre en place, au vu de ces résultats, une formation de formateurs afin d'harmoniser les pratiques pédagogiques dans la région, de former un nombre important à un coût moindre dans les différents CESU aquitains et de recycler les formateurs de la région d'Aquitaine dans le but de conserver leurs agréments individuels de formation.

C- DEUXIEME PARTIE

PROPOSITION D'UNE FORMATION DE FORMATEURS EN AQUITAINE

1- INTRODUCTION

La première partie de notre travail montre qu'il faut former des formateurs et que leur formation a un coût élevé. Le moyen le moins coûteux pour les former est la mise en place d'une formation régionale de formateurs assurée par les CESU d'Aquitaine qui ont du personnel habilité pour l'assurer.

En effet, la formation des formateurs dénommés « formateurs AFGSU » doit être assurée par une équipe pédagogique d'enseignants de centres d'enseignement des soins d'urgences (enseignants CESU) avec au moins un des membres de cette équipe titulaire d'un diplôme universitaire de pédagogie (3)

Les compétences requises pour être enseignant de formateurs CESU sont les suivantes : (8)

1) Pré-requis

- Etre un professionnel de santé en exercice dans une structure de médecine d'urgence, d'anesthésie ou de réanimation d'un établissement de santé autorisé
- Exercer ses missions d'enseignement en alternance avec ses activités de soins auprès des personnes soignées.
- Etre titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

2) **Formation** : Avoir suivi la formation de deux unités d'enseignement (UE 1 et UE 2), d'une durée totale de 26 jours.

- **L'UE 1** valide l'acquisition des compétences pour assurer les formations aux gestes et soins d'urgence de niveaux 1 et 2 et être formateur AFGSU. Elle est organisée sur 10 jours avec un tutorat d'au moins 2 formations AFGSU.
- **L'UE 2** valide l'acquisition des compétences complémentaires pour dispenser des formations variées relatives à la prise en charge de l'urgence médicale en situation sanitaire normale et exceptionnelle. Sa durée est de 16 jours

Dans cette deuxième partie du mémoire, nous allons d'une part recenser les moyens humains et matériels disponibles au sein du RRESU aquitain et d'autre part, préciser les objectifs pédagogiques en vue de la mise en place d'une formation de formateurs en Aquitaine

2- METHODES

2.1 Les objectifs et techniques pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont ceux précisés par l'ANCESU (9)

Les techniques pédagogiques sont celles conseillées par l'ANCESU (9) et celles développées lors du diplôme universitaire de pédagogie des sciences de la santé (Université Bordeaux II) (10)(11)(12)(13) et du diplôme inter universitaire de pédagogie appliquée aux soins d'urgences et risques sanitaires (Amiens-Créteil)

2.2 Programme de la formation

Nous allons reprendre pour notre travail, le programme de formation préconisé par l'ANCESU et par La Commission nationale des formations aux soins d'urgence (8)

2.3 Moyens humains au sein du RESU aquitain pour former les formateurs

Nous avons recensé au sein des différents CESU d'Aquitaine les soignants habilités disponibles pour assurer une formation de formateurs

Pour cela, nous avons envoyé un questionnaire simple au secrétariat des différents CESU dans lequel il fallait préciser le nombre de soignants au CESU ayant un diplôme de pédagogie et le nombre d'enseignants CESU disponibles dans le CESU

2.4 Lieu de la formation :

Nous avons discuté lors de la dernière réunion RRESU, en Mars 2012, avec les responsables des différents CESU du lieu le plus adapté pour la formation en tenant compte du temps et du coût lié au déplacement.

Le temps et le coût moyen du déplacement en voiture sont estimés sur internet par « via Michelin ».

2.5 Matériel pédagogique, outils pédagogiques et locaux

Pour les moyens logistiques, outils pédagogiques et locaux, nous avons repris les outils préconisés par l'ANCESU et la Commission nationale des formations aux soins d'urgence : les moyens dont doit disposer un centre d'enseignement des soins d'urgences (4).

2.6 Coût de la formation

Pour fixer le coût de la formation, nous avons

- D'une part demandé au service de formation des différents centres hospitaliers de nous calculer le coût de formation de l'agent, remboursable par la MFH, afin que la formation ne coûte pas à l'hôpital
- D'autre part, estimé un coût de la formation, en tenant compte uniquement de l'intendance, de la préparation des cours, impression des supports, sans tenir compte de l'amortissement du matériel. Et en demandant au service financier de nous donner le coût horaire agent formateur et le coût horaire secrétariat.

3- RESULTATS

3.1 Les objectifs de la formation et techniques pédagogiques

a. Objectifs pédagogiques: compétences attendues

Il s'agit, des compétences attendues pour chaque situation d'urgence (contenu du programme), que le formateur doit connaître et préciser aux apprenants afin de ne pas les laisser dans le flou (12)

Le formateur doit être capable:

- d'exposer les connaissances épidémiologiques et réglementaires concernant la situation d'urgence.
- d'effectuer parfaitement et de façon didactique l'ensemble des gestes et techniques de soins et d'en exposer les justifications scientifiques afférentes
- d'identifier les soins d'urgence et gestes qui sont spécifiques du contexte professionnel d'un établissement de santé et/ou d'une structure médico-sociale
- Identifier le rôle et les fonctions de chaque personnel de santé en lien avec les GSU.

b. Techniques pédagogiques

Le formateur de formateur connaît des techniques pédagogiques qu'il doit transmettre au public à former (futur formateurs GSU). Ces techniques apprises par le formateur de formateurs lors d'un DU de pédagogie, actuellement Bordeaux et Amiens-Créteil, sont celles basées sur le concept d'enseignement contextualisé, de façon à mener de front la pratique et l'enseignement des connaissances médicales fondamentales (9) (10) (11) (13).

Il s'agit des techniques de pédagogie active avec, jeux de rôle, travaux de groupe sur des cas cliniques, résolution de problèmes, compréhension de la situation et l'utilisation de l'imagerie mentale pour améliorer l'apprentissage du geste d'urgence et pour mieux retenir le geste appris. Techniques que le futur formateur GSU doit apprendre pour faire passer, à son futur public, les données nécessaires à la compréhension et exécution des gestes d'urgences

3.2 Programme de la formation

La formation des formateurs AFGSU préconisée par l'ANCESU est composée de trois modules étalés en 10 journées (8). Ces 3 modules sont intercalés par une activité de formateur sur le terrain dans les différents CESU respectifs :

- Module 1 : Pédagogie appliquée aux GSU : **5 jours** (*3j Pédagogie du geste + 2j de mise en situation*) sur les thématiques : « urgences vitales » et « urgences potentielles » ;
- Réalisation d'au moins deux formations GSU sur le terrain avec évaluation (*Tutorat*)
- Module 2 : Evaluation appliquée aux GSU : **3 jours**
- Module 3 : de **2 jours** sur la thématique des risques collectifs.
- Assister à au moins deux formations « Risque collectif » des GSU sur le terrain (*Tutorat*)

Le planning de formation qui sera repris (*annexe 4*) est celui utilisé par les autres CESU faisant de la formation de formateur et notamment les CESU de Rennes et d'Amiens précurseurs de la formation de formateur

L'alternance entre les périodes d'enseignement et de formation permet de stabiliser le savoir-faire, et d'évaluer les acquis.

Les encadrements sont à organiser par le CESU de référence au cours de l'année afin de permettre les évaluations sur le terrain.

La présence est indispensable sur la totalité des jours.

Le nombre de participant par session est de 8 personnes au minimum et de 12 personnes au maximum.

3.3 Moyens humains au sein du RESU aquitain pour former les formateurs

A partir du questionnaire adressé aux différents CESU, nous avons recensé :

- Pour le DU de pédagogie :
 - 3 soignants avec un DU de pédagogie : 2 médecins (1 au CESU 40, 1 au CESU 24), et 1 IADE au CESU 64B);
 - 5 soignants sont en cours de formation pour un DU de Pédagogie : 3 en formation à Bordeaux et 2 en formation à Créteil
- Pour les enseignants CESU :
 - 16 enseignants CESU au RESSU aquitain (8 à Mont de Marsan, 5 à Pau, 1 à Agen, 1 à Périgueux et 1 à Bayonne)

3.4 Lieu de formation:

Pour le lieu de formation, deux possibilités sont proposées.

a. La première proposition est basée sur la situation géographique des différents hôpitaux hébergeant les CESU du RRESU.

Nous avons comparée à partir de « via Michelin » le temps en voiture et le coût du trajet le plus rapide entre les six villes siège des CESU Aquitains (*tableaux 5*)

Ainsi nous avons étudié les hypothèses de deux zones avec un CESU qui serait le lieu de la formation pour chaque zone, celle de Mont de Marsan pour les CESU 40, 64a et 64b, celle de Bordeaux pour les CESU 24, 33 et 47 .

- o **Zone 1 : Formation à Mont de Marsan** pour les soignants des CESU 40, 64a et 64b, car comme le montre le graphique 6a et le tableau 5a, aller à Mont de Marsan est ce qu'il y a de plus rapide et moins coûteux pour les soignant de Pau et Bayonne

Graphique 6a :

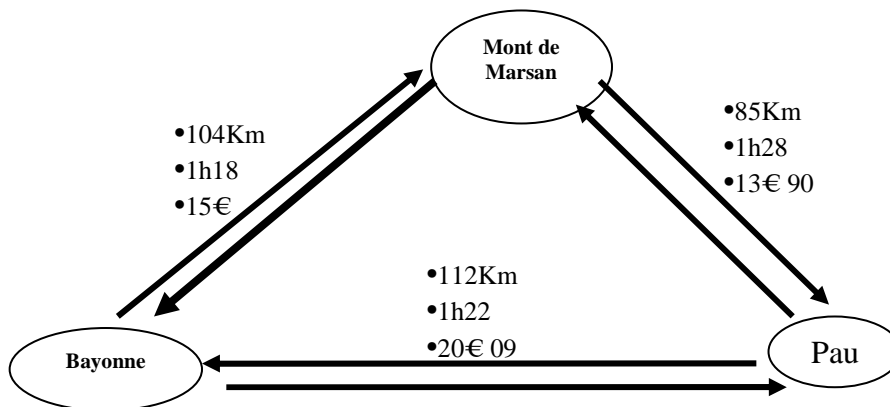


Tableau 5a : Villes à moins de 1H30 ou 90 min en voiture (trajet le plus rapide)

	Temps	Coût	kilomètre
Bayonne - Mont de Marsan (Mont de Marsan - Bayonne)	1H18	15€	104Km
Pau - Mont de Marsan (Mont de Marsan - Pau)	1H28	13€90	85Km
Pau - Bayonne (Bayonne - Pau)	1H22	20€09	112Km

- **Zone 2 : Formation à Bordeaux** pour les soignants des CESU 24, 33 et 47 et car comme le montre le graphique 6b et le tableau 5b, aller à Bordeaux est ce qu'il y a de plus rapide et moins coûteux pour les soignants d'Agen et Périgueux

Graphique 6b

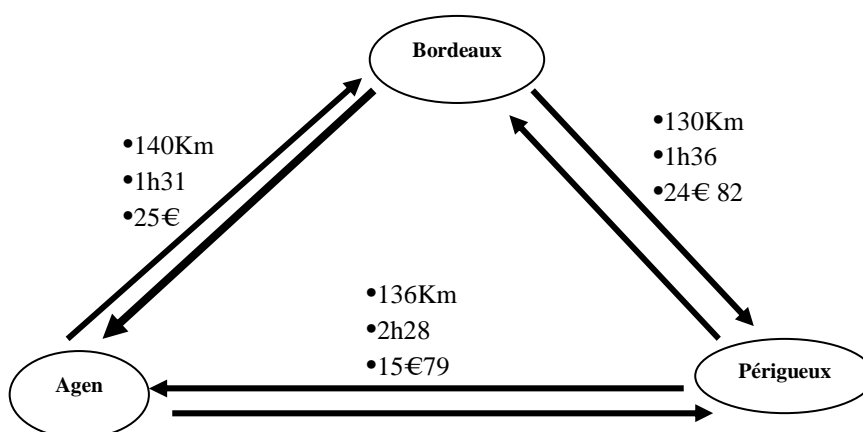


Tableau 5b : Villes entre 1h30 et 1h40 en voiture (trajet le plus rapide)

	Temps	Coût	Kilomètre
Agen – Bordeaux (Bordeaux – Agen)	1H31	25€44	140Km
Périgueux – Bordeaux (Bordeaux – Périgueux)	1H36	24€82	130Km
Mont de Marsan - Bordeaux (Bordeaux – Mont de Marsan)	1H35	26€93	133Km

- Le tableau 5c ainsi que les graphiques 6c montrent que toutes les autres possibilités de déplacement sont plus longues et souvent plus coûteuse en dehors du trajet Agen – Périgueux

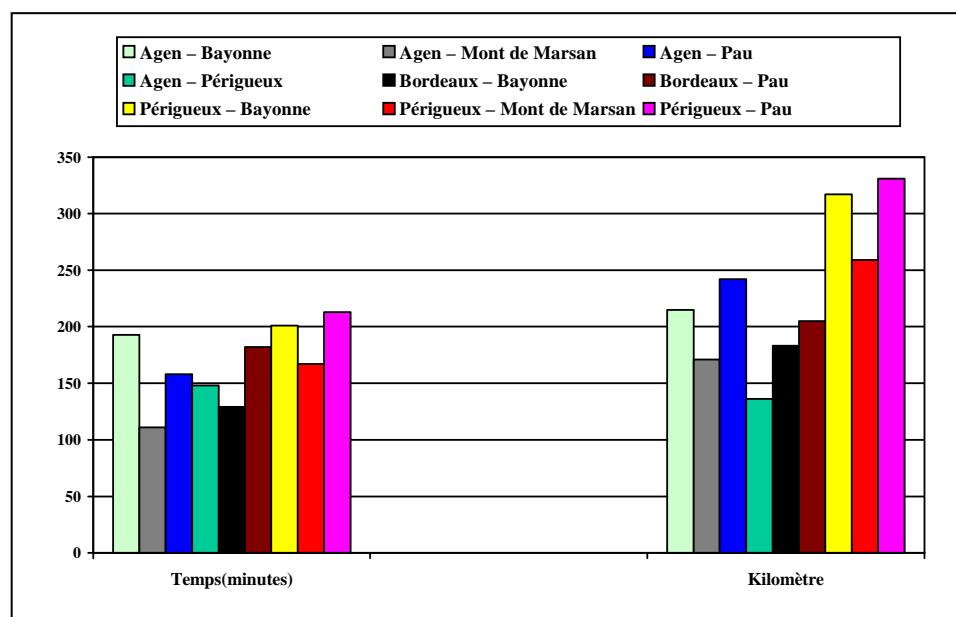
Tableau 5c : Ville à plus de 1h40 ou 100min en voiture (trajet le plus rapide)

	Temps	Coût	Kilomètre
Agen – Bayonne (Bayonne – Agen)	3H13	27€85	215Km
Agen – Mont de Marsan (Mont de Marsan – Agen)	1H51	34€87	171Km
Agen – Pau (Pau – Agen)	2H38	49€89	242Km
Agen – Périgueux (Périgueux – Agen)	2H28	15€79	136Km
Bordeaux – Bayonne (Bayonne – Bordeaux)	2H09	24€27	183Km
Bordeaux – Pau (Pau – Bordeaux)	2H22	41€96	205Km
Périgueux – Bayonne (Bayonne – Périgueux)	3H21	48€23	317Km
Périgueux – Mont de Marsan (Mont de Marsan –Périgueux)	2H47	50€34	259Km
Périgueux – Pau (Pau - Périgueux)	3H33	65€34	331Km

Graphique 6c-1 :

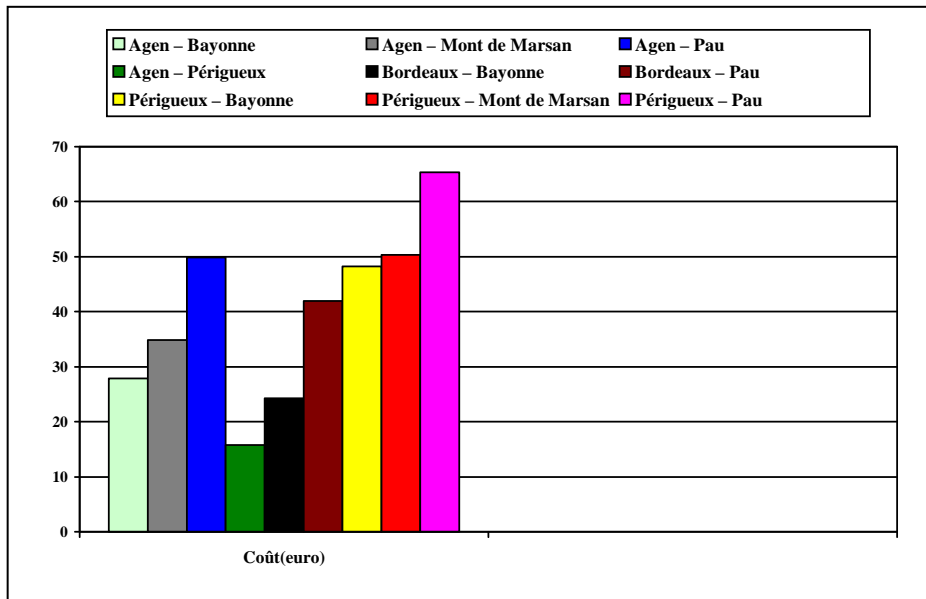
Un seul parcours est à moins de 110min (1H50) : celui Agen-Mont de Marsan

Et un seul parcours à moins de 150km : celui Agen-Périgueux



Graphique 6c-2 : 2 trajets uniquement à moins de 25euros le déplacement :

Agen-Périgueux et Bordeaux-Bayonne



b. La deuxième proposition est de faire déplacer les formateurs de formateurs.

Ainsi on ne déplace que deux personnes : le binôme formateur de formateur.

3.5 Matériel pédagogique, outils pédagogiques et locaux

Le CESU organisant la formation de formateurs doit disposer d'un matériel pédagogique de formation ainsi que des locaux. Tous les CESU ayant reçu l'agrément de l'ARS disposent de ces moyens car nécessaire entre autre pour obtenir l'agrément de formation (4)

a. Matériel et outils pédagogiques :

- Matériel de simulation avec accessoires et consommables (mannequin adulte, enfant, nourrisson, maquillage, casque intégral motard, lit hospitalier)
- Matériel d'urgence avec tous les consommables (valise ou chariot d'urgence avec matériel de soin, bouteille d'oxygène, ballon insufflateur adulte enfant nourrisson, masques haute concentration, appareil d'aspiration électrique)
- Matériel de simulation de défibrillation (DAE automatique et semi-automatique)
- Matériel de surveillance (appareil de mesure de pression artérielle, oxymètre de pouls)
- Matériel d'immobilisation et de contention (colliers cervicaux multi tailles, attelles de membre, matelas à dépression)
- Matériel de relevage (brancard)
- Références bibliographiques

b. Locaux : Le CESU doit avoir au moins une salle de formation, une salle de travaux pratiques permettant la réalisation de soins d'urgence en milieu professionnel, un bureau pour le personnel

3.6 Coût de la formation

a. Estimation du coût de la formation :

En faisant une estimation tenant compte du coût horaire du secrétariat et de la catégorie professionnelle des soignants dispensant la formation, de l'impression des supports, de l'intendance, et sans prendre en compte l'amortissement du matériel, nous avons retenu un prix de **1001€**

Détails :

o **Coût formateur :**

Nous avons calculé le coût formateur à partir du binôme qui dispensera la formation, à savoir un médecin et un infirmier. Au CH d'Agen, le coût horaire médecin praticien hospitalier est de 80,56€ et celui de l'IDE est de 26,17€

Sur une formation de 10 journées à raison de 7h par journée, le coût formateur pour la journée est de $(80,56 € + 26,17€) \times 7h = \underline{747,11 €}$

o Coût horaire secrétariat

Le coût horaire secrétariat est de 25€ . Il lui faut, comme dans le cadre de la formation GSU, 1h de secrétariat par session de formation.

o **Pour le consommables**

- ✓ un jeu d'électrode est facturé par session à raison de 24€ le jeu.
- ✓ Le service de reprographie du CH Agen nous facture 0,01€ la photocopie. En se basant sur les documents remis par les CESU assurant déjà la formation de formateurs, nous avons en moyenne 100 pages à remettre aux formés. Donc un coût de reprographie de **1€** par personne et par session (soit pour 12 personnes à former 12 €).

o Nous avons donc une estimation du coût de la formation de **1001€**

$$\frac{[(747,11€)+(25€)\times 10 (\text{Nbre de journée de formation})]}{8 (\text{Nbre minimum de participant par session})} + (24€ \text{ de jeu d'électrode})+(12€ \text{ de reprographie}) = \mathbf{1001€}$$

- Il ne s'agit là que d'un coût de fonctionnement car le coût amortissement du matériel n'est pas pris en compte ici. Le service financier ne pouvait le calculer car notre matériel de formation (mannequin, ordinateur et video...) est déjà amorti.

Ce coût sera proposé à la prochaine réunion du RRESU

b. Formation financée par la MFH

Les différents services financiers des établissements hébergeant les CESU d'Aquitaine n'ont pas pu nous donner une estimation du coût de la formation des 10 j. En effet, la MFH donne un budget formation à chaque établissement. Ce dernier le répartit pour chaque service de l'hôpital qui l'utilise sans limite pour la formation de ses agents.

Ainsi, il n'y a pas de coût précis de formation pour un soignant. Un soignant peut se voir attribuer 500euros pour sa formation et un autre 2000euros tant que cela rentre dans le budget attribué au service auquel il est rattaché.

4- DISCUSSION

Cette deuxième partie du mémoire montre que le RRESU aquitain a les ressources humaines et logistiques nécessaires pour assurer une formation de formateurs afin de pallier au nombre croissant de demandes de formation et aussi d'harmoniser les pratiques pédagogiques dans la région.

Les points clés sont l'existence des enseignants CESU que le RRESU compte en grand nombre, dont un grand nombre sont déjà titulaires d'un diplôme universitaire de pédagogie déjà formé ou en cours de formation.

Avec les moyens humains et logistiques dont dispose le RRESU, les CESU aquitains pourront former plus facilement et en grand nombre leurs formateurs, car le coût de formation se voit divisé par deux voir trois par rapport au coût des formations faites en dehors de la région jusqu'à présent car le coût estimé de l'inscription à la formation est à 1000€ alors qu'on chiffrait le coût total de la formation de formateur sur le nombre de soignants formée à 3080€

Le programme pédagogique ainsi que les techniques pédagogiques sont ceux préconisés par l'ANCESU, par les différents DU de pédagogie (Diplôme universitaire de pédagogie des sciences de la santé de Bordeaux II et DIU de Pédagogie appliquée aux soins d'urgences et risques sanitaires d'Amiens-Créteil) et pratiqués par tous les CESU de France qui forment des formateurs GSU à ce jour et notamment les deux CESU précurseurs de la formation de formateurs GSU en France, à savoir le CESU d'Amiens et le CESU de Rennes.

Quelques interrogations se posent en ce qui concerne le lieu de la formation, le coût de la formation et la maîtrise des techniques pédagogiques.

Sur le lieu de la formation, si on retient la division de la région en deux avec une formation faite à Bordeaux et une autre à Mont de Marsan, les soignants des sites où se tiendra la formation (Bordeaux et Mont de Marsan), n'auront pas de frais de déplacement ni d'hébergement. Ce qui pourrait heurter les soignants des autres CESU. Mais pour la zone 1 (Mont de Marsan, Pau et Bayonne), les distances et le coût lié au déplacement n'étant pas très importants, on peut à tour de rôle changer le lieu de formation. Pour la zone 2, Le CESU qui demandera le plus de soignants à former sera très certainement le CESU 33 du faite de la demande importante de formation liée au nombre importants d'instituts de formation. Il est donc logique que la formation se fasse à Bordeaux pour déplacer le moins de soignants possible.

La solution de déplacer le binôme formateurs de formateurs peu être intéressante si un CESU fait une demande de formation de formateur au RRESU pour former un groupe de 8 soignants au minimum. La formation pourra donc se faire sur son site avec le déplacement des formateurs de formateurs. Et cette situation ne peut être adapté qu'au CESU 33 car, hors Bordeaux, il n y a pas sur chaque autre site de la région un nombre de "formateurs à former" suffisant, en une session, pour déplacer les deux formateurs de formateurs.

On ce qui concerne le coût, le calcul ne tient pas compte de l'amortissement du matériel, car le service financier nous a signifié que le matériel actuellement utilisé par le CESU 47 était déjà amorti.

Dans le calcul du coût horaire de la formation, nous avons pris en compte le coût horaire agent qui est en rapport avec la fonction du soignant car les formateurs forment sur leur temps de travail. Ils doivent être alors rémunérés, pour la formation, en coût horaire agent. Ainsi un médecin ou une infirmière qui fait 7h de formation sera payé comme son confrère qui fait 7h de service clinique. D'où la différence entre le coût horaire médecin à 80,56€ et le coût horaire IDE de 26,17€ pour la même formation.

La maîtrise des techniques de pédagogie active reste une contrainte réelle car ce sont des techniques que nous n'avons pas l'habitude d'utiliser. Héritage de la formation que nous avons eu en tant qu'étudiant, formation souvent basée uniquement sur la méthode magistrale.

Mais grâce au DU de Pédagogie des Sciences de la Santé (Université Bordeaux II) et au DIU de Pédagogie appliquée aux soins d'urgences et risques sanitaires (Amien-Créteil), beaucoup de formateurs ont revu leur méthode d'enseignement et utilise de plus en plus une pédagogie adaptée.

5- CONCLUSION

Grâce à la richesse pédagogique apportée par les DU de Pédagogie dont sont titulaires certains membres des CESU d'Aquitaines, et grâce à la présence d'enseignants CESU au sein de certains CESU, le RRESU aquitain possède les moyens humains pour ainsi mettre en place une formation de formateurs GSU en Aquitaine. Les moyens matériels et locaux sont les mêmes que pour la formation GSU, or tous les CESU aquitains ont l'agrément pour la formation donc possèdent ces moyens logistiques.

Le programme pédagogique est celui mis en place par l'ANCESU et les directives de l'ANCESU sur les techniques pédagogiques sont les techniques de pédagogie actives apprises dans les DU de Pédagogies comme celui de l'université de bordeaux II.

Le coût de la formation reste à confirmer et à fixer à la prochaine réunion du RRESU

D- DISCUSSION D'ENSEMBLE

Le travail réalisé sur la première partie du mémoire montre qu'il y a une pénurie de formateurs au sein du CESU 47. Cette pénurie se matérialise par le nombre important d'heures supplémentaires générées par les formateurs GSU au sein du pôle urgences-réanimation de l'hôpital d'Agen. Ces heures supplémentaires tendent à baisser lorsqu'on augmente le nombre de formateurs à temps partiel.. Le constat est le même dans les autres CESU de France comme dans les CESU aquitains. Ces derniers rencontrent les mêmes problèmes que le CESU 47 pour former ses formateurs.

La formation d'un plus grand nombre de formateurs est actuellement limitée par le coût élevé de la formation et la nécessité de se déplacer loin de l'Aquitaine, ce qui génère des frais importants de trajet et d'hébergement comme nous l'avons montré dans la première partie du travail.

Fort de ce constat, et devant une demande croissante de formations GSU chaque année, il nous paraissait nécessaire de mettre en place une formation de formateurs en Aquitaine. En effet, comme cela a été montré dans la deuxième partie du travail, les CESU de la région possèdent les moyens humains, logistiques et ont bénéficié de l'apport de DU de pédagogie (Bordeaux et Amiens-Créteil) pour mener à bien une formation de formateurs.

L'organisation de cette formation ne peut passer que par la mutualisation des moyens humains car certains départements de l'Aquitaine, donc certains CESU, sont démunis en soignants pouvant assurer cette formation. Cette mutualisation permettra d'harmoniser les pratiques pédagogiques dans la région, de former un nombre important à un coût moindre dans les différents CESU aquitains et de faire que les soignants des différents CESU se rencontrent et se connaissent.

E- CONCLUSION

Depuis 2006, tous les CESU de France se retrouvent avec un volume croissant de formations chaque année. Les formations au secourisme que dispensaient les CESU ne souffraient pas de manque de formateurs car les moniteurs nationaux étaient facile à recruter et étaient formés à bas coût. Ces derniers ne peuvent pas former au GSU car il faut une formation spécifique GSU et avoir un pré requis qui limite le recrutement.

Former les formateurs GSU revient cher aux établissements et ces derniers se retrouvent avec une pénurie de formateurs.

Devant cette pénurie et devant l'augmentation de la demande de formations, la nécessité de mettre en place une formation de formateurs en Aquitaine s'impose. Et par la même occasion, harmoniser les pratiques pédagogiques, permettre les échanges entre soignants.

A la prochaine réunion du RRESU sera validé le prix définitif de la formation et discuter de la nécessité ou des modalités de la prise en compte du coût lié à l'amortissement du matériel.

Il restera à mettre en place les modalités de recyclage des formateurs GSU. Ce qui pourra être fait dans un travail ultérieur

MODELES TYPES D'ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU)



MINISTÈRE CHARGE DE LA SANTÉ

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU I

Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau I est délivrée à :

M.....

Né(e) le , à

Fait à , le

Structure ayant assuré la formation :

Nom du formateur :

Le responsable du centre d'enseignement des soins d'urgence (Tampon et signature) :

Annexe 2 :



MINISTÈRE CHARGE DE LA SANTÉ

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2

Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est délivrée à :

M.....

Né(e) le , **à**

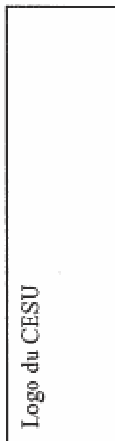
Fait à , **le**

Structure ayant assuré la formation :

Nom du formateur :

Le responsable du centre d'enseignement des soins d'urgence (Tampon et signature) :

MODELE TYPE D'HABILITATION DE FORMATEURS



ATTESTATION D'HABILITATION POUR LA FORMATION
AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE

Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

M.....

Né(e) le, à

Est habilité à dispenser la formation aux gestes et soins d'urgence.

Fait à, le

Le responsable du centre d'enseignement des soins d'urgence (Tampon et signature)

Annexe 4

ORGANISATION PRATIQUE DES FORMATIONS
Module 1 (5 jours)
Travail en sous-groupes sur les textes concernant la formation aux gestes et soins d'urgence Pratique des gestes d'urgence (LVA, PLS, MCE, insufflations, DAE...) Pédagogie, apprentissage de l'adulte, évaluation des connaissances et construction du savoir Mises en situation sur les thèmes de la FGSU Début du tutorat en formation GSU 1 et 2 Le tutorat en binôme avec un formateur expérimenté pendant 2 sessions de FGSU
Module 2 (3 jours)
Retour d'expérience en formation tutorale Evaluation en FGSU Travail sur l'élaboration de scénarii Travail en sous-groupes sur l'évaluation et le débriefing Mises en situation sur les thèmes de la FGSU Poursuite du tutorat
Module 3 (2 jours)
Travail en sous-groupes sur les thèmes des urgences collectives Travail en sous-groupes sur les techniques de protection et de décontamination

REFERENCES

1. République Française. loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. article 48. JORF n°185 du 11 août 2004.page 14277.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000787078&dateTexte=&categorieLien=id>.(consulté en octobre 2012)
2. République Française .Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence. JORF n°59 du 10 mars 2006.page 3630.<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000640580&dateTexte=&categorieLien=id>. (consulté en octobre 2012)
3. République Française. Décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence. Article 2.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025747196&dateTexte=&categorieLien=id>. (consulté en octobre 2012)
4. République Française. Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence des CESU. Article 2/Annexe I. JORF n°0099 du 26 avril 2012. page 7459.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025747321&dateTexte=&categorieLien=id>. (consulté en octobre 2012)
5. République Française. Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence des CESU. Article 4/Annexe IV. JORF n°0099 du 26 avril 2012. page 7459.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025747321&dateTexte=&categorieLien=id>. (consulté en octobre 2012)
6. Circulaire 2006-207 du 10 mai 2006 relative à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AGFSU). BO santé-Protection sociale-solidarité du 15 juillet 2010. Page 154.http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2010/10-06/ste_20100006_0100_0102.pdf(consulté en octobre 2012)
7. République Française. Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence des CESU. Article 6. JORF n°0099 du 26 avril 2012. page 7459.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025747321&dateTexte=&categorieLien=id>. (consulté en octobre 2012)
8. République Française. Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence des CESU. Article 5/Annexe VI. JORF n°0099 du 26 avril 2012. page 7459.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025747321&dateTexte=&categorieLien=id>. (consulté en octobre 2012)
9. [ANCESU. formation des formateurs stratégie d'enseignement. CA ANCESU du 10 juillet 2006. http://www.samu-de-france.fr/documents/actus/152/259/docref_3_afgsu_formation_des_formateurs_d_instituts.doc](http://www.samu-de-france.fr/documents/actus/152/259/docref_3_afgsu_formation_des_formateurs_d_instituts.doc). (consulté en octobre 2012)

10. *Quinton A. - Intégrer l'enseignement de la théorie à celui de la pratique. Apprentissages par compréhension de situation. DU pédagogie Bordeaux II*
http://www.crame.u-bordeaux2.fr/pdf/analyse_de_situation.pdf.
(consulté en octobre 2012)
11. *Quinton A. Raisonnement - Apprentissages par résolution de problèmes (apprentissage au raisonnement clinique). DU pédagogie Bordeaux II.*
<http://www.crame.u-bordeaux2.fr/pdf/enseignementraisonnementclinique.pdf>.
(consulté en octobre 2012)
12. *Quinton A. Des finalités aux compétences attendues. DU pédagogie Bordeaux II.*
http://www.crame.u-bordeaux2.fr/pdf/besoins_finalites_competences.pdf
(consulté en octobre 2012)
13. *Quinton A. Jeu et jeux de rôle dans l'enseignement. DU pédagogie Bordeaux II.*
<http://www.crame.u-bordeaux2.fr/pdf/jeuxderoles.pdf>
(consulté en octobre 2012)